



3^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI LE 15 mars 2022, À 19 h 00

Par visioconférence

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Serge Rousseau	Président
Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
Mme Nathalie Gagné	Secrétaire
M. Michel Lagacé	Trésorier
M. Philippe Moussette	Administrateur
M. Hugo Leblanc	Administrateur
Mme Sylvie Roy	Administratrice

ASSISTENT ÉGALEMENT :

M. Louis Martin	Conseiller municipal
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale
Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
M. Jérôme Nadeau	Ville de Québec
M. Guillaume Rail	Ville de Québec
Mme Michelle Rompré	Secrétaire de soutien

3^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 15 mars 2022, à 19h

RENCONTRE EN MODE VIRTUEL

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Cheminement scolaire désigné – École L'Arbrisseau**
Séance d'information et d'échanges
4. Adoption du procès-verbal du 15 février 2022
5. Suivi du procès-verbal du 15 février 2022
6. Période d'intervention des conseillers municipaux
7. Période de questions et de commentaires des citoyens
8. Dossiers du conseil de quartier
 - Boulevard de la Chaudière
 - Livre d'or
 - Sécurité
 - Table de concertation vélo
 - Environnement et protection de la nature
 - Golf de Cap Rouge
 - Marché public de Cap-Rouge
9. Fonctionnement
 - Information et communication
 - Préparation de l'AGA
 - Trésorerie

10. Divers

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Serge Rousseau, souhaite la bienvenue aux participants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-22-CA-68

Sur proposition de M. Michel Lagacé, appuyée par Mme Marie-Ève Lacroix, l'ordre du jour est adopté.

3. Cheminement scolaire désigné – École L'Arbrisseau/ Séance d'information et d'échanges

Une présentation est faite par deux représentants du service du transport et de la mobilité intelligente à la Ville de Québec, messieurs Jérôme Nadeau et Guillaume Rail. Ils font état de l'importance de la sécurité routière à la Ville et que, dans le cadre de la stratégie de la sécurité routière, 115 écoles feront l'objet d'un projet de sécurité. À Cap-Rouge, l'école L'Arbrisseau a été choisie. Ils nous expliquent comment ce projet sera mis en œuvre pour cette école.

Objectifs du cheminement scolaire désigné

- Sécuriser :
 - Les déplacements des écoliers
 - L'accès au site de l'école
 - Les traverses piétonnes
 - Les zones de débarcadère
- Signaliser la zone scolaire
- Favoriser les déplacements actifs

Des discussions suivent auxquelles participent une dizaine de participants. Les préoccupations soulevées touchent notamment :

- La zone de débarcadère
- L'accès au stationnement de l'école à la suite des travaux
- Les intersections à proximité de l'école

Les travaux sont prévus pour les mois de juillet et août 2022.

4. Adoption du procès-verbal du 15 février 2022

Résolution CQCR-22-CA-69

Sur proposition de M. Michel Lagacé, appuyée par Mme Marie-Ève Lacroix, le procès-verbal est adopté.

5. Suivi au procès-verbal du 15 février 2022

Il n'y a eu aucun développement dans le dossier du golf de Cap-Rouge.

Problématique de l'arrêt d'autobus 94 sur Jean-Gauvin au coin de Robert-L. Séguin : il y a encore confusion entre le partage des responsabilités entre le 311 et le RTC en ce qui concerne le déneigement.

6. Période d'intervention des conseillers municipaux

Mme Anne Corriveau :

Retour sur la journée en plénier concernant le tramway. Essentiellement, en ce qui concerne le secteur Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge :

- Foresterie urbaine : plantation de 20 arbres pour chaque arbre coupé. La priorité est de minimiser les impacts.
- Le bassin de rétention qui devait être au coin de Legendre et de Capitaine-Bernier sera déplacé plus à l'est.
- Le coût de conception demeure le même, soit 3,365 milliards de dollars. Il y aura un suivi budgétaire aux trois mois.
- Il y aura des consultations et des soirées d'information, probablement une formule hybride pour les participants.
- La présentation pour le secteur Chaudière sera connexe avec le dossier de la vision Chaudière.
- Échéancier des débuts des travaux : à la mi-2023

M. Louis Martin :

- Les patinoires sont maintenant fermées.
- Au Conseil de ville, modification de plusieurs règlements pour faciliter l'agriculture urbaine (serres, toits verts, etc.). Des consultations sont à venir.
- Une lettre a été envoyée aux résidents de la rue des Carougeois au sujet des refoulements. Le dossier se poursuit.

- Une rencontre aura lieu pour la demande de municipalisation des résidents de la Plage Jacques-Cartier.
- Publication de la liste des 325 chantiers à Québec, parmi lesquels le bassin de rétention du boulevard Chaudière. Plusieurs travaux concernent Cap-Rouge. Plus de détails à venir.

À la question de M. Michel Lagacé concernant une demande de présentation séparée de la vision Chaudière, tel qu'exprimé lors de l'assemblée du 15 février : la réponse de la Ville sera envoyée aux membres du Conseil d'administration du CQCR par M. Louis Martin.

Au sujet de l'arrêt d'autobus sur Jean-Gauvin, le président demande aux conseillers des suggestions pour sécuriser cet arrêt d'autobus. La réponse des conseillers est à l'effet que les arrêts sur rue sont déneigés par le RTC.

Un citoyen se questionne sur le déplacement du bassin de rétention (information de Mme Anne Corriveau). Il demande à ce que le CQCR soit tenu informé par les conseillers afin que le bassin de rétention, qui est là pour la protection de la rivière du Cap-Rouge, réponde à cet objectif. M. Martin répond que le bassin devrait être déplacé près de l'autoroute. Ce point sera traité lors d'une consultation auprès du CQCR par la Ville.

7. Période de questions et de commentaires des citoyens

Un citoyen demande si le CQCR peut soutenir la création d'un club de photos à Cap-Rouge. M. Philippe Moussette, administrateur, entrera en communication avec le citoyen pour l'aider dans une démarche pour déposer un projet à la Ville.

Mme Nathalie Gagné soulève deux points :

- La piètre qualité du déneigement à Cap-Rouge. C'est une situation qui perdure. Des discussions suivent. Mme Marie-Ève Lacroix et d'autres administrateurs constatent la même chose et sont d'avis qu'il faudrait sans doute prendre une résolution. Mme Gagné suggère qu'une résolution soit déposée sur le déneigement lors de la prochaine rencontre afin de tenir compte des avis de tous.
- Il y a une problématique de sécurité sur Onésime Voyer en raison des travaux majeurs de changements d'immenses tuyaux qui font que des camions transportent ces matériaux, notamment aux heures de pointe. Elle s'interroge sur le fait qu'il n'y ait aucun policier ou préposé qui régissent la circulation.

De plus, Mme Gagné souhaite que dans les futures réunions, les conseillers manifestent davantage d'appui plutôt que de référer aux politiques et règlements. Elle demande à ce que les conseillers écoutent et prennent acte des doléances.

Un citoyen s'exprime sur le déneigement : peut-être que le Conseil de quartier pourrait prendre action dès cette année en utilisant les outils technologiques. Grâce à ces outils, il

serait possible de recueillir des commentaires précis et des faits dénoncés par les résidents. Sans cela, il est difficile pour le conseil de quartier de déposer une résolution large non étayée par des faits.

Un citoyen remercie particulièrement Mme Nathalie Gagné pour le travail accompli au conseil de quartier.

Dossiers du Conseil de quartier

Boulevard de la Chaudière :

Des précisions sont attendues concernant les présentations à venir, à savoir si elles seront connexes à la présentation du tramway ou traitées à part.

Livre d'or :

Le comité s'est réuni. Trois résolutions sont présentées.

1. Résolution CQCR-22-CA-70

ATTENDU QUE les membres du comité de travail du Livre d'or 2021 ont fait part de leur recommandation à l'égard des candidatures analysées ;

ATTENDU QUE les trois candidatures recommandées par le comité de travail ont une implication appréciable et soutenue soit dans la communauté du quartier du Cap-Rouge, soit permettent un rayonnement de notre quartier et/ou de la Ville de Québec à l'extérieur de notre territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu que M^{me} Claudia Roy, MM. Félix Vaillancourt et Pascal Bernier, et M. Julien Siino soient invités à signer le Livre d'or 2021 ;

Sur proposition de Mme Nathalie Gagné, appuyée par M. Philippe Moussette, il est résolu d'inviter :

- **M^{me} Claudia Roy (catégorie Communautaire/** pour avoir partagé son cheminement et sa grande implication entre autres pour amasser des fonds au profit de la Fondation de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec;
- **MM. Félix Vaillancourt et Pascal Bernier (catégorie Carrière/** volet rayonnement du quartier du Cap-Rouge pour le resto Quai1635;
- **M. Julien Siino (catégorie Exploit /** eu égard à son talent et sa persévérance, d'avoir remporté le « Concours national de musique Eckart-Grammaté » en novembre 2021,

à signer le Livre d'or 2021 du conseil de quartier du Cap-Rouge pour leur implication appréciable et soutenue soit dans la communauté du quartier du

Cap-Rouge, soit permettent un rayonnement de notre quartier et de la Ville de Québec à l'extérieur de notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Projet de modification au Règlement concernant le Livre d'or

Résolution CQCR-CA-22-71

Sur proposition de M. Michel Lagacé, appuyée par Mme Marie-Ève Lacroix, il est résolu de modifier et de remplacer la section intitulée « Proposition des candidatures » du règlement concernant le Livre d'or du conseil de quartier du Cap-Rouge par la section suivante :

« Proposition des candidatures

- Les candidatures peuvent provenir de citoyens ou citoyennes résidant dans les limites du quartier, de groupes y œuvrant, ainsi que des membres du conseil d'administration du conseil de quartier;
- Le conseil de quartier peut choisir des candidatures ou, le cas échéant, en solliciter d'autres :
 - à partir de la liste des personnes ayant fait l'objet d'une mention honorable par le conseil de quartier tout au long de l'année pour leurs actions marquantes ou leur parcours d'exception;
 - par avis public et communiqué de presse à la population;
 - par envois de courriels de participation auprès de la liste des abonnés du conseil de quartier;
 - par cueillette d'actions marquantes, de succès ou d'engagement exceptionnel des gens du quartier ou de personnes s'y impliquant à partir des réseaux sociaux, de sites Internet, des journaux locaux ou tout autre moyen;
 - malgré toute disposition du présent règlement, un hommage à titre posthume peut être accordé, en supplément au nombre maximum prévu de trois lauréats, et ce, dans les cas suivants :
 - i) lorsqu'une proposition de candidature est reçue avant le décès de la personne visée, **ou**
 - ii) lorsque le décès d'une personne survient après l'octroi d'une mention honorable postérieurement à la dernière assemblée générale annuelle;
ou

iii) lorsque le décès d'une personne est survenu au plus tard le lendemain de la dernière assemblée générale annuelle;

et, dans les cas qui précèdent, l'acceptation de cet hommage posthume doit être obtenue d'un représentant de la succession avant la nomination du lauréat par le conseil de quartier du Cap-Rouge; la signature du Livre l'or sera alors faite par un représentant de la succession de la personne lauréate/défunte et toutes autres modalités requises au règlement sont adaptées en conséquence.

- Chaque candidature présentée doit avoir un bref texte de présentation comprenant le nom, le prénom, les coordonnées et adresse de résidence du candidat et les raisons pour lui rendre hommage. Le résidant du quartier qui soumet une candidature doit s'assurer d'obtenir au préalable le consentement de la personne visée. Également, le proposant soumettra au conseil de quartier avant la cérémonie de signature du Livre d'or un texte d'hommage avec le nom de la personne qui le lira lors de la cérémonie; »

3. Résolution CQCR-22-CA-72

ATTENDU QUE les membres du comité de travail du Livre d'or 2022 ont fait part de leur recommandation à l'égard des candidatures analysées ;

ATTENDU QUE les candidatures recommandées par le comité de travail ont une implication appréciable et soutenue dans la communauté et le quartier du Cap-Rouge et une valorisation de leur milieu à maints égards ;

ATTENDU QU'il y a lieu que M^{me} Lise Lajeunesse, à titre posthume, M. Normand Villeneuve, le groupe du Marché public de Cap-Rouge et M. Paul Langlois soient invités à signer le Livre d'or 2022 ;

Sur proposition de Marie-Ève Lacroix, appuyée par M. Philippe Moussette, il est résolu d'inviter :

- ***À titre posthume, M^{me} Lise Lajeunesse, (catégorie Exploit/ volet artistique hors de l'ordinaire au bénéfice du patrimoine culturel et religieux de la communauté de Cap-Rouge;***
- ***M. Normand Villeneuve (catégorie Communautaire/ pour sa contribution et son dévouement exceptionnels au développement et à la protection de la rivière du Cap-Rouge en tant que président du Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge pendant plus de dix ans;***
- ***Le groupe du Marché public de Cap-Rouge (catégorie Groupe / pour leur persévérance et tous les efforts mis dans ce projet pour le développement et l'amélioration de la qualité de vie du quartier,***
- ***M. Paul Langlois (catégorie communautaire) pour sa grande contribution depuis une quinzaine d'années à la publicité, la promotion, l'organisation et la planification des activités touchant « Le Sentier du Bonheur » qui profitent et***

permettent à la population du quartier du Cap-Rouge de profiter de randonnées de sentier pour la marche et la raquette;

à signer le Livre d'or 2022 du conseil de quartier du Cap-Rouge pour leur implication appréciable et soutenue dans la communauté et le quartier du Cap-Rouge et une valorisation de leur milieu à maints égards ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sécurité :

Ce point a été traité précédemment.

Table de concertation vélo :

Il y a eu une rencontre de la table le 14 mars. La table a appris que la vision de la mobilité active sera déposée d'ici la fin de l'été 2022. De plus, le mois de mai est le mois du vélo. Les organisateurs demandent si le conseil de quartier de Cap-Rouge prévoit organiser des activités particulières. Le CQCR n'a pas d'activités prévues. La prochaine rencontre de la table de concertation vélo est prévue le 26 avril.

Environnement et protection de la nature :

Pas de nouveaux développements.

Golf de Cap Rouge :

Pas de nouveaux développements.

Marché public :

La présidente du marché public, Mme Marie-Hélène Lachapelle, a communiqué avec le président. Une nouvelle publication sera réalisée afin de recruter des bénévoles. Présentement, le comité est composé de 7 personnes. Pour l'édition 2002 du marché, les heures d'ouverture sont augmentées d'une heure pour l'été 2022 et une semaine supplémentaire est aussi ajoutée à la fin. De plus, un appel sera lancé aux producteurs afin qu'ils participent à monter et démonter les stands, chaises, etc.

Fonctionnement

- Information et communication

Préparation de l'assemblée générale annuelle :

L'AGA va se tenir en virtuel le 19 avril prochain. Concernant le Livre d'or, une lettre sera envoyée aux lauréats pour leur expliquer le déroulement. Le comité du Livre d'or suggère qu'il y ait un power point succinct pour présenter les lauréats 2021 et 2022. Quant à la signature, le CQCR pourrait planifier un événement pour les lauréats 2020, 2021 et 2022 et ainsi permettre à tous les lauréats de signer le Livre en présentiel.

- Trésorerie :

M. Michel Lagacé indique qu'il y a actuellement un solde de 1583,56 \$. Il souhaite faire une proposition pour qu'une somme de 100 \$ soit versée à Mme Michelle Rompré pour la rédaction du procès-verbal.

Résolution CQCR-22-CA-73

M. Michel Lagacé propose et M. Serge Rousseau seconde que soit versée une somme de 100 \$ à Mme Michelle Rompré pour la rédaction du procès-verbal.

8. Divers

9. Levée de l'Assemblée

L'Assemblée est levée à 21h50.

Procès-verbal préparé par Mme Michelle Rompré et révisé par M. Serge Rousseau et Mme Nathalie Gagné.

Signé

Nathalie Gagné, secrétaire

Signé

Serge Rousseau, président